(Traduction)

**ALLOCUTION DE M. XI JINPING**

**PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**

**À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU POUR COMMÉMORER**

**LE 75e ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES**

Beijing, 21 septembre 2020

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Il y a 75 ans, les peuples du monde ont remporté la grande victoire de la guerre mondiale antifasciste au prix d’un combat acharné et d’énormes sacrifices. C’est la victoire de la justice et des peuples.

Après que le fléau de la guerre a infligé, deux fois en l’espace d’un demi-siècle, d’indicibles souffrances à l’humanité, l’Organisation des Nations Unies a vu le jour. Au cours des 75 ans écoulés, l’ONU a parcouru un chemin hors du commun. Un nouveau chapitre s’est ouvert pour la paix et le développement dans le monde.

― **Les 75 ans de l’ONU sont autant d’années de progrès prodigieux de la société humaine.** Après avoir connu de profondes et vastes transformations engendrées par les progrès scientifiques et la révolution industrielle, nous vivons aujourd’hui un nouveau cycle de révolution technologique et industrielle de portée encore plus large et plus profonde. Les forces productives sont considérablement libérées et développées à l’échelle mondiale, et la capacité de l’humanité à surmonter les difficultés et à transformer le monde se renforce de manière inédite.

― **Les 75 ans de l’ONU sont autant d’années de changements profonds de la situation internationale.** Les pays en développement ont obtenu leur libération et leur indépendance. Plus d’un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté, et plusieurs milliards se sont engagées sur la voie de la modernisation, ce qui a fait grandir considérablement la force pour la paix et le développement dans le monde et changé profondément l’échiquier international.

― **Les 75 ans de l’ONU sont autant d’années de développement rapide du multilatéralisme.** Notre monde fait face à de nombreuses questions majeures et aux défis planétaires croissants, qui doivent être réglés et ne peuvent être réglés que par voie de dialogue et de coopération. Gérer tous ensemble les affaires du monde par la concertation et relever les défis par la coopération sont d’ores et déjà un large consensus de la communauté internationale.

Après la pluie vient le beau temps. D’épreuve en épreuve, l’ONU garde toute sa vitalité et porte toujours en elle l’aspiration ardente des plus de 7 milliards de personnes à une vie meilleure, et la Charte des Nations Unies demeure une garantie importante de la paix et du développement dans le monde.

Monsieur le Président,

Notre monde traverse aujourd’hui des changements jamais connus depuis un siècle. La COVID-19, survenue avec une grande soudaineté, a mis à rude épreuve le monde entier. L’humanité est entrée dans une nouvelle ère interconnectée où tous les pays voient leurs intérêts profondément imbriqués et leurs destins étroitement liés. Les menaces et les défis planétaires exigent de nous une réponse collective forte.

Face à la nouvelle situation et aux nouveaux défis, nous devons engager une réflexion sérieuse sur les questions de savoir de quelle ONU le monde a besoin et comment l’ONU doit jouer son rôle dans l’après-COVID-19. À cet égard, je voudrais avancer les propositions suivantes :

**Premièrement, l’ONU doit défendre la justice.** Le respect mutuel et l’égalité entre les pays de tailles différentes sont un appel de notre temps et le principe premier énoncé dans la Charte des Nations Unies. Aucun pays n’a le droit de prendre seul en main les affaires internationales, de disposer du sort des autres pays, ou de monopoliser les avantages en matière de développement, encore moins d’agir à sa guise dans le monde ou de se livrer à des pratiques hégémoniques, intimidantes et arbitraires. L’unilatéralisme n’a pas d’avenir. Au contraire, il faut s’attacher au principe dit d’« amples consultations, contribution conjointe et bénéfices partagés », afin que les pays préservent ensemble la sécurité universelle, bénéficient ensemble des fruits du développement et décident ensemble de l’avenir du monde. Il faut renforcer effectivement la représentation et le droit à la parole des pays en développement au sein des Nations Unies pour qu’elles incarnent de manière plus équilibrée les intérêts et la volonté de la majorité des pays.

**Deuxièmement, l’ONU doit faire valoir l’état de droit.** Les buts et principes de la Charte des Nations Unies sont des règles fondamentales à respecter dans les relations internationales et la pierre angulaire de la stabilité de l’ordre international. Ils sont à préserver fermement. Les relations et les intérêts des différents pays ne peuvent être coordonnés que par des systèmes et des règles, et ne doivent pas être soumis à la logique du plus fort. Les grands pays sont appelés à donner l’exemple en promouvant et défendant l’état de droit. Ils doivent tenir leur parole, honorer leurs engagements, rejeter l’exceptionnalisme et le « deux poids, deux mesures », et s’abstenir de dénaturer le droit international et de compromettre les droits et intérêts légitimes des autres pays ainsi que la paix et la stabilité internationales sous le couvert de l’état de droit.

**Troisièmement, l’ONU doit promouvoir la coopération.** Favoriser la coopération internationale est l’engagement initial de l’ONU et un but important inscrit dans sa charte. La logique de la guerre froide, le clivage idéologique et le jeu à somme nulle ne permettent pas de résoudre les problèmes internes d’un pays, et encore moins, de relever les défis communs de l’humanité. Ce qu’il faut faire, c’est remplacer l’antagonisme par le dialogue, la menace par la concertation, la logique du jeu à somme nulle par l’esprit du gagnant-gagnant, associer les intérêts nationaux aux intérêts communs de tous et travailler à élargir la convergence d’intérêts des pays afin de construire une grande famille internationale où règnent l’harmonie et la coopération.

**Quatrièmement, l’ONU doit se concentrer sur l’action.** Pratiquer le multilatéralisme veut dire agir concrètement au lieu de parler creux, et agir efficacement au lieu de prescrire des remèdes sans vertu. L’ONU doit avoir à cœur de résoudre les problèmes et orienter ses travaux vers des résultats tangibles pour faire progresser de manière équilibrée la sécurité, le développement et les droits de l’homme. Surtout, la mise en œuvre du *Programme de développement durable à l’horizon 2030* doit être une occasion pour l’ONU de faire de la réponse aux défis sécuritaires non conventionnels dont ceux de la santé publique une priorité de ses travaux, d’accorder une place prioritaire à la question de développement dans le cadre macropolitique mondial et d’attacher une importance plus grande à la promotion et à la protection du droit à la survie et du droit au développement.

La Chine est le premier pays à avoir apposé sa signature sur la Charte des Nations Unies, l’un des membres fondateurs de l’ONU et l’unique pays en développement siégeant comme membre permanent au Conseil de Sécurité. Elle sera pour toujours un acteur du multilatéralisme, participera activement à la réforme et à la construction du système de la gouvernance mondiale, et préservera fermement le système international centré sur les Nations Unies, l’ordre international basé sur le droit international et le rôle central de l’ONU dans les affaires internationales.

Monsieur le Président,

Au moment où le monde se trouve à un nouveau point de départ historique, réaffirmons nos engagements fermes en faveur du multilatéralisme, travaillons à bâtir une communauté d’avenir partagé pour l’humanité et avançons vers plus de solidarité et de progrès sous l’égide des Nations Unies.

Je vous remercie.